



# Syndicat Mixte Intercollectivités des Transports Scolaires du Pays de Rabelais

Hôtel de Ville - CS 10 147 - 37 501 CHINON Cedex  
☎ 02 47 93 53 15 - Email : transports@ville-chinon.com

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

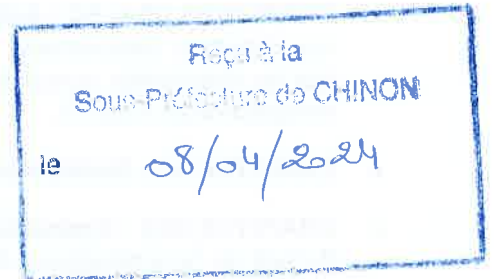
### SEANCE DU 27 MARS 2024

Le mercredi 27 mars 2024, à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Intercollectivités des Transports Scolaires du Pays de Rabelais, légalement convoqué le 12 mars 2024 s'est réuni, dans les locaux de la Mairie de CHINON, sous la présidence de Monsieur Denis MOUTARDIER.

#### PRESENTS :

BENAISS  
BOURGUEIL  
CONTINVOIR  
GIZEUX  
LA CHAPELLE/LOIRE  
RESTIGNE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CHINON VIENNE ET LOIRE

Mme RUOPPOLO-COUINEAU Marie-Line  
M. GASNIER Thierry  
Mme GRANDEMANGE Sylviane  
M. RUGEN Benoît  
Mme MUREAU Nicole  
Mme PICHET Jeannette  
Mme BOUCHET Sylvie  
Mme DANTIC Marina  
Mme FAUVY Béatrice  
Mme HENRY Francine  
Mme LAMBERT Christelle  
M. MOUTARDIER Denis



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
TOURAINNE VALLEE DE L'INDRE

M. MORISOT Jean-Michel

#### ABSENTS :

Communes de COTEAUX/LOIRE et SAINT-NICOLAS

#### A DONNE PROCURATION :

M. MOREAU Frédéric à Mme GRANDEMANGE Sylviane

#### A ASSISTE EGALEMENT :

Mme CAMILLE Nadège (Secrétaire du SITS)

#### PRESIDENT DE SEANCE :

M. MOUTARDIER Denis  
Mme LAMBERT Christelle (pour le vote du CA)

#### SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FAUVY Béatrice

2024/009

### APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Membres en exercice	18
Membres présents	13
Suffrages exprimés	14
Votes Pour	14
Votes Contre	0
Abstentions	0

Monsieur le Président rappelle que, conformément aux articles L. 1612-1, L.1612-2 et L.612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Budget Primitif doit être voté avant le 15 avril de l'exercice budgétaire ;

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu préalablement au vote du Budget Primitif le 21 février 2024 ;

Vu la transmission du projet de Budget aux membres du Comité Syndical le 14 mars 2024 ;

Considérant qu'il convient de procéder à une présentation, par chapitre et par section, du budget prévisionnel 2024 avec reprise des résultats de l'exercice précédent ;

Les propositions se présentent comme suit :

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **DEPENSES :**

- **CHAPITRE 011 : Charges à caractère général : 13.700 €.**  
Il s'agit, pour l'essentiel, du reversement :
  - à la Région, des frais de dossier encaissés auprès des familles estimés à 6.000 € au titre de l'année scolaire 2023/2024,
  - aux collectivités employeurs (CC-CVL et ville de Chinon), de la subvention allouée par la Région pour la surveillance dans les bus (2.700 €).Ce poste comporte également des frais divers destinés à financer :
  - l'assurance multirisques sur la base de 1.450 élèves transportés (1.000 €),
  - la location et la maintenance du photocopieur (1.100 €),
  - ainsi que d'autres services et fournitures administratives pour un montant de 2.900 €.
- **CHAPITRE 012 : Charges de personnel et frais assimilés : 120.700 €**
  - Aux frais de personnel permanent (74.920 €), s'ajoute le coût :
    - d'une part, de la mise à disposition d'un agent de la CC-CVL pendant 6 mois (19.000 €),
    - d'autre part, du recrutement d'un nouvel agent à compter du 1<sup>er</sup> juin, en vue du remplacement de la secrétaire du Syndicat faisant valoir ses droits à la retraite (26.780 €) ;
- **CHAPITRES 65 & 67 : Autres charges de gestion courante et charges spécifiques : 5.800 €**  
Ces chapitres comprennent les indemnités versées aux élus, cotisations comprises pour 5.300 € ainsi que les éventuelles annulations de titres, créances éteintes ou admises en non-valeur et autres charges exceptionnelles (500 €).
- **CHAPITRE 68 : Dotations aux dépréciations et provisions : 0 €**
- **CHAPITRE 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : 800 €**  
Il s'agit de l'amortissement du matériel informatique et du matériel de bureau.

### **RECETTES :**

- **CHAPITRE 70 : Produits des services et ventes diverses : 34.100 €**  
Cette recette provient, d'une part, des frais de dossier collectés auprès des familles au titre de l'année scolaire 2024/2025 estimés à 3.300 € et d'autre part, d'un remboursement de 30.800 € de la part de la CC-CVL pour la mise à disposition de personnel et de matériel.
- **CHAPITRE 74 : Dotations et participations : 91.100 €**  
Ce chapitre repose essentiellement sur les participations des collectivités (88.400 €) auxquelles s'ajoute la subvention versée par la Région au titre des frais de surveillance (90 élèves x 30 € = 2.700 €).  
La part financée par les collectivités permet d'équilibrer le budget, elle est calculée au prorata des effectifs transportés et sur la base d'un coût à l'élève porté à 63 €.
- **CHAPITRES 75 & 77 : Autres produits de gestion courante et produits spécifiques : 75,62 €**
- **CHAPITRE 78 : Reprises sur dépréciations et provisions : 0 €**

**Compte tenu d'un excédent antérieur reporté de 15.724,38 €, le budget de fonctionnement du SITS du Pays de Rabelais s'équilibre en dépenses et recettes à 141.000 €.**

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Comme tous les ans, il est proposé d'inscrire des crédits en dépenses à hauteur du montant des recettes, celles-ci représentant un total de **8.300 €**.

Cette somme correspond à l'excédent dégagé à la clôture de l'exercice 2023 (7 449,33 €) auquel s'ajoute le FCTVA (50,67 €) ainsi que l'amortissement du matériel informatique et du matériel de bureau (800 €).

**Compte tenu de ces éléments, le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :**

- **APPROUVE** le Budget Primitif de l'exercice 2024 dont la balance se présente ainsi :

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES

<b>Dépenses réelles</b>	<b>8 300,00</b>
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
Déficits antérieurs reportés	0,00

### RECETTES

<b>Recettes réelles</b>	<b>50,67</b>
Virement à la section de fonctionnement	0,00
<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>800,00</b>
<b>Excédents antérieurs reportés</b>	<b>7 449,33</b>
<b>SOIT UN TOTAL DE</b>	<b>8 300,00</b>

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### DEPENSES

<b>Dépenses réelles</b>	<b>140 200,00</b>
Virement à la section d'investissement	0,00
<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>800,00</b>
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00
Déficits antérieurs reportés	0,00

### RECETTES

<b>Recettes réelles</b>	<b>125 275,62</b>
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00
<b>Excédents antérieurs reportés</b>	<b>15 724,38</b>
<b>SOIT UN TOTAL DE</b>	<b>141 000,00</b>

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Denis MOUTARDIER.



**Certifié exécutoire,**  
**Compte-tenu de**

- la transmission en Préfecture le 05/04/2024

- la publication le 05/04/2024

Fait à CHINON, le 05/04/2024

Le Président,  
Denis MOUTARDIER.

